

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 14 février 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11 et 12 Février 2013

2013 DASES 07 - 2013 DUCT 22 Volet social de la charte des arrondissements.

Mme Olga TROSTIANSKY, Mme Maité ERRECART, rapporteures.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le titre I du livre IV du code général des collectivités territoriales, relatif à l'organisation administrative de Paris, Marseille et Lyon et notamment ses articles L2511-11 et suivants ;

Vu la délibération de la DUCT en date des 15 et 16 novembre 2010 adoptant la charte des arrondissements ;

Vu l'avis des comités techniques paritaires de la commune et du département de Paris en date du 4 décembre 2012 ;

Vu l'avis du conseil du 1^{er} arrondissement en date du 28 janvier 2013,

Vu l'avis du conseil du 2^{ème} arrondissement en date du 31 janvier 2013,

Vu l'avis du conseil du 3^{ème} arrondissement en date du 4 février 2013,

Vu l'avis du conseil du 4^{ème} arrondissement en date du 4 février 2013,

Vu l'avis du conseil du 5^{ème} arrondissement en date du 31 janvier 2013,

Vu l'avis du conseil du 6^{ème} arrondissement en date du 29 janvier 2013,

Vu l'avis du conseil du 7^{ème} arrondissement en date du 28 janvier 2013,

Vu l'avis du conseil du 8^{ème} arrondissement en date du 29 janvier 2013,

Vu l'avis du conseil du 9ème arrondissement en date du 4 février 2013,

Vu l'avis du conseil du 10ème arrondissement en date du 4 février 2013,

Vu l'avis du conseil du 11ème arrondissement en date du 4 février 2013,

Vu l'avis du conseil du 12ème arrondissement en date du 4 février 2013,

Vu l'avis du conseil du 13ème arrondissement en date du 31 janvier 2013,

Vu l'avis du conseil du 14ème arrondissement en date du 4 février 2013,

Vu l'avis du conseil du 15ème arrondissement en date du 4 février 2013,

Vu l'avis du conseil du 16ème arrondissement en date du 28 janvier 2013,

Vu l'avis du conseil du 17ème arrondissement en date du 4 février 2013,

Vu l'avis du conseil du 18ème arrondissement en date du 4 février 2013,

Vu l'avis du conseil du 19ème arrondissement en date du 4 février 2013,

Vu l'avis du conseil du 20ème arrondissement en date du 31 janvier 2013,

Vu le projet de délibération en date du 29 janvier 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui soumet l'approbation du volet social de la charte des arrondissements ;

Sur le rapport présenté par Mme Olga TROSTIANSKY, au nom de la 6e Commission, et par Mme Maïté ERRECART, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Le projet du volet social de la charte des arrondissements annexé à la présente délibération qui définit et organise les relations entre les mairies d'arrondissements et les services municipaux et départementaux est adopté.